



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°:

Dossier OEC/CTC N°:

12146

Maître d'ouvrage - raison sociale

Commune de LEVIE

Adresse

Rue SORBA 20170 LEVIE

CODE NAF

SIRET

21 200 142 4000 10

Responsable Légal

Don Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA (Maire)

Opération

Rénovation de l'éclairage public (254 points) de la commune afin de réaliser des économies d'énergie, composé de vieux luminaires équipés de lampes et d'optiques fortement consommateurs.

Lieu de réalisation

LEVIE (Corse du Sud)

Date prévisionnelle de réalisation

Juin à Décembre 2013

CPER 2007-2013

ProDEME (ADEME/CTC)

Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER

non

Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle

non

Instructeurs :

ADEME :

BOLLINI Virginie

OEC/CTC :

MONTI Cyrille

Gestionnaires :

ADEME :

OEC/CTC :

ADEME

OEC / CTC

Date de la demande

Date de la demande

20/11/2012

Date de réception

Date de réception de la demande

26/11/2012

Date d'accusé de réception

Date AR du dossier complet

Date du Comité de Gestion

03/04/2013

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	FCTVA
Financement	Autofinancement
CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	
MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	
CTC / OEC	Un récent rapport européen montre qu'il est possible d'économiser plus de 60% de la consommation d'énergie alors que cette même consommation représente plus de 30% de la facture énergétique d'une commune. Ce projet permettant à la commune d'économiser plus de 50% de sa facture consacrée à l'éclairage public, conformément à la fiche N°12 de la convention PRODEME.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	La commune souhaite réaliser la rénovation de son éclairage public (254 points) afin de réaliser des économies d'énergie, il est composé de vieux luminaires équipés de lampes et d'optiques fortement consommateurs.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	LEVIE (Corse du Sud)
------------------------------	----------------------

Description technique de l'opération :	<p>La commune va remplacer ses anciens luminaires de 125W par des luminaires plus performants, de 100W voir 70W en fonction de l'usage de ces derniers. L'installation comprendra de plus des armoires électriques équipées de régulateur / variateur permettant de stabiliser la tension amont et de varier la puissance, ces armoires permettent en outre d'augmenter la durée de vie des équipement et diminuer de fait les coûts de fonctionnement. Enfin la pose d'horloge socio-astronomique (temps d'éclairage étudié pour l'éclairage public) complète le dispositif.</p> <p>Energie substituée : 51 707 kWh</p>
---	--

Echéancier prévisionnel de réalisation	Juin à Décembre 2013
---	----------------------

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO	51707	39,56	12,56	12,00
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i></p> <p><i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i></p> <p><i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i></p> <p><i>teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i></p>				

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche technique de l'installation</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Convention N°

Dossier PRODEME N°12146

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
43 x LOUMI 600 E27 70W SHP CL1 TOP/LAT (lampe comprise)	7 740,00	7 740,00
60 x LOUMI 600 E40 100W SHP CL1 TOP/LAT (lampe comprise)	10 800,00	10 800,00
64 x CONCORDE 65 E27/G12 Fixation portée - Vasque Platine ferromagnétique 70W SHP/IM CL1 (lampe comprise)	22 400,00	22 400,00
87 x CONCORDE 76 E27/G12 Fixation portée - Vasque Platine ferromagnétique 100W SHP/IM CL1 (lampe comprise)	30 450,00	30 450,00
10 mât de 3,5m	3 000,00	0,00
254 x coffret minibox (mise en sécurité)	4 953,00	0,00
2 x REVERBERI STB 21 EN ENVELOPPE + EQPT COMMANDE + MES	10 370,00	10 370,00
7 x REVERBERI STBM 07 EN ENVELOPPE + EQPT COMMANDE + MES	18 186,00	18 186,00
9 x ASTROSAT - horloge astronomique GPS autonome	1 665,00	1 665,00
TOTAL	109 564,00	101 611,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

L'aide attribuée s'inscrit dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle signée entre l'ADEME et la Collectivité Territoriale de Corse

Le bénéficiaire est une commune soumise au régime de la FCTVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'installation auquel on a enlevé les coûts de mise en sécurité qui sont une obligation légale ainsi que le remplacement des mâts qui ne concourent pas aux économies d'énergie.

Coût de l'investissement	101 611,00 €
Assiette	101 611,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

L'aide aux investissements est conditionnée à une diminution des consommations énergétiques de l'installation de 50% et est un forfait de 360 € par point lumineux plafonnée par un taux maximum d'aide aux collectivités de 80%.

Forfait de 360 € par point lumineux	91 440,00 €
Plafond de 80% de financement pour une collectivité	81 288,80 €
Aide	81 288,80 €

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'installation (€TTC)	Dépenses éligibles à justifier (€TTC)	Coût admissible (assiette en €TTC)	Aide PRODEME (en €)
Installation	109 564,00	101 611,00	101 611,00	81 288,80
TOTAL	109 564,00	101 611,00	101 611,00	81 288,80

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	40 644,40 €	37,10%
ADEME	40 644,40 €	37,10%
Bénéficiaire	28 275,20 €	25,81%
TOTAL	109 564,00 €	100,00%

• Sur le coût admissible :

CTC	40 644,40 €	40,00%
ADEME	40 644,40 €	40,00%
Bénéficiaire	20 322,20 €	20,00%
TOTAL	101 611,00 €	100,00%